

## Base de données du modèle de lutte contre la traite

En 2000, l'OIM a élaboré puis mis en place un outil normalisé de gestion des données, appelé module de lutte contre la traite (CTM), qui est la plus grande base de données mondiale comportant des informations essentielles sur les victimes de la traite.

Ce module facilite la gestion de l'ensemble de l'aide directe apportée par l'OIM, des mouvements et du processus de réintégration grâce à un système centralisé et par un travail d'analyse permettant de retracer le chemin fait par les victimes de la traite. Il renforce ainsi les capacités de recherche ainsi que la compréhension des causes, des processus, des tendances et des conséquences de la traite. Il sert de banque de connaissances à partir de laquelle il est possible d'extraire des statistiques et des rapports détaillés et de guider la recherche, l'élaboration des programmes et la prise de décisions en matière de lutte contre la traite.

Bien entendu, aucune information susceptible de révéler l'identité des victimes de la traite ou d'atteindre au respect de leur vie privée n'est jamais rendue publique: des contrôles stricts conçus pour garantir la confidentialité et la sécurité des données ont été mis en place.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter CTS-db@iom.int

### Par "traite des personnes" il faut comprendre:

"le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements (...) pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation".

**(Article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants)**

Pour l'OIM, chaque victime est un cas unique qui requiert et souhaite une aide différente. De la même façon, la nature de la traite varie selon les régions du monde où elle est pratiquée et ne cesse d'évoluer, ce qui exige de réajuster en permanence les réponses apportées. Par conséquent, ce manuel ne prétend pas offrir une méthode unique d'aide aux victimes de la traite mais donne plutôt des suggestions et des conseils tirés de l'expérience que l'OIM a acquise au fil des ans. L'Organisation espère que ce manuel sera utile à tous les organismes qui viennent en aide aux victimes, en particulier ceux qui viennent de commencer à élaborer des programmes d'aide de ce type et qui peuvent bénéficier de son expérience.



Ce manuel contient les lignes de conduite et les conseils nécessaires pour apporter, de façon efficace, différentes formes d'aide aux victimes de la traite depuis le moment où le premier contact est noué jusqu'à la réinsertion sociale effective des personnes concernées.

Pour obtenir un exemplaire de nos publications, veuillez nous contacter. Consultez le site [www.iom.int](http://www.iom.int) pour toute information complémentaire.



IOM International Organization for Migration

17, Route des Morillons  
CH-1211 Geneva 19 - Switzerland  
Tel: +41/22/717 9111 \* Fax: +41/22/798 6150  
E-mail: CTSA@iom.int



Organisation Internationale pour les Migrations

# Traite des êtres humains :

## Mesures de lutte mises en place par l'OIM.

*Des migrations sûres profitent aux migrants comme aux sociétés*

L'approche globale de l'OIM face à la traite des personnes s'inscrit dans le cadre de la gestion des migrations. Les activités très variées de l'Organisation sont mises en œuvre en partenariat avec les institutions gouvernementales, les ONG et les organisations internationales. L'approche s'appuie sur trois principes régissant toutes les activités de lutte contre la traite:

- Le respect des droits de l'homme
- Le bien-être physique, mental et social de l'individu et de sa communauté
- La viabilité, grâce au renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements et de la société civile

Même s'il est difficile de quantifier l'ampleur mondiale du phénomène de la traite, on estime que non moins de 800 000 personnes sont chaque année victimes de la traite transfrontière, et qu'elles sont bien plus nombreuses encore dans les réseaux de traite au plan interne.

Les groupes criminels organisés gagnent des milliards de dollars grâce à la traite et à l'exploitation des personnes, dont un grand nombre voient leurs droits humains sévèrement bafoués.

Les sévices et autres atteintes que subissent généralement les victimes de la traite sont le viol, la torture, l'asservissement par la dette, la détention illégale, les menaces à l'encontre de leur famille ou de personnes qui leur sont proches, ainsi que d'autres formes de violence physique, sexuelle et psychologique.

La demande de main-d'œuvre à bon marché, de services sexuels et de certaines activités criminelles sont autant de raisons à l'existence de la traite. À cet égard, il faut encore citer le manque d'opportunités et de ressources, ainsi que l'absence de structures sociales.

L'OIM poursuit son travail de *recherche* quantitative et qualitatif sur la traite afin de mieux étayer ses propres travaux ainsi que ceux des autres. Elle met plus particulièrement l'accent sur les routes et les tendances de la traite, sur les causes et les conséquences à la fois pour les individus et pour la société au sens large, ainsi que sur la structuration, les motivations et le mode opératoire des groupes criminels organisés. Si une grande partie de ce travail a été fait à l'échelle nationale, l'OIM s'efforce de plus en plus de recueillir et d'analyser des données sur la traite à l'échelle régionale afin de mieux appuyer la coopération entre Etats dans leur lutte contre ce trafic transfrontière. L'Organisation a aussi mené des travaux de recherche considérables en matière de législation et de politique.

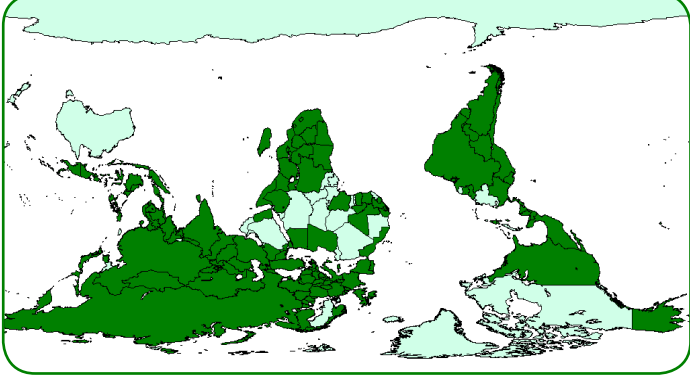
## Notre Dessenin

Lutter contre toutes les formes d'exploitation des migrants, en particulier les violations graves des droits de l'homme dont souffrent les victimes de la traite.

Grâce à notre engagement et à notre présence dans le monde entier, nous renforçons les capacités de nos partenaires au sein des gouvernements et de la société civile, et mettons au point des normes opérationnelles devant permettre d'atteindre des résultats durables, susceptibles:

- d'offrir une protection aux femmes, aux hommes et aux enfants des deux sexes victimes de la traite, en veillant à les rendre autonomes
- de susciter une prise de conscience accrue et d'œuvrer à une meilleure compréhension du problème
- de rendre justice aux victimes de la traite

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) lutte contre la traite des personnes depuis 1994. Depuis lors, l'Organisation a exécuté près de 500 projets dans 85 pays et a apporté une aide à environ 15 000 victimes de la traite. Les objectifs principaux de l'OIM sont de prévenir la traite et de protéger les victimes de ce commerce tout en leur offrant des options de réintégration et/ou de retour sûr et viable dans leur pays d'origine.



- Régions du monde dans lesquelles l'OIM exécute actuellement des projets axés sur la lutte contre la traite

En toutes circonstances, mieux vaut *prévenir* que guérir. L'OIM mène des campagnes d'information dans les pays d'origine et de destination afin de sensibiliser le grand public au problème de la traite, d'encourager les personnes à signaler les cas suspects et de donner aux populations vulnérables assez d'informations pour qu'elles puissent mieux se protéger contre les méthodes de recrutement des

trafiquants. Le recours aux grands médias permet de s'assurer que les informations atteignent rapidement des pans entiers de population. L'OIM recourt aussi à des moyens d'information moins importants, tels que le théâtre populaire, les affiches et les méthodes de communication interpersonnelles, pour toucher certaines populations avec des messages plus élaborés.



Les activités de *coopération technique* de l'OIM visent à renforcer les capacités des institutions gouvernementales et de la société civile pour qu'elles puissent mieux relever les défis posés par la traite des êtres humains. Il s'agit entre autres de former les membres des organisations non gouvernementales et les fonctionnaires gouvernementaux, notamment les fonctionnaires de police, d'apporter un soutien technique à l'élaboration de textes de loi, de politiques et de procédures en matière de lutte contre la traite, et de moderniser l'infrastructure existante.

L'OIM, en collaboration avec ses partenaires, offre une *aide directe* aux victimes de la traite. Il s'agit notamment de les héberger en lieu sûr, de leur apporter un soutien médical et psychosocial, de renforcer leurs compétences et de leur offrir une formation professionnelle, de les aider dans leur réinsertion et de leur proposer soit une aide au retour volontaire, en sécurité et dans la dignité dans le pays d'origine, soit une réinstallation dans un pays tiers dans les cas extrêmes. L'OIM estime qu'au moins un tiers des victimes de la traite sont des mineurs et prône des mesures offrant une protection spéciale à ce groupe particulièrement vulnérable. Le bien-être des victimes est la considération centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre de chaque activité de l'OIM en matière de lutte contre la traite.

